



# FONTAINE PAJOT

*Sailing the world since 1976*

Société anonyme au capital de 1.916.958 euros  
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle  
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

## **RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2022**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, la fixation du montant de la rémunération versée aux administrateurs, le renouvellement du mandat d'administrateurs, ainsi que sur la reconduction des délégations de compétence antérieurement consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, d'attribution gratuite d'actions, ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, aux salariés et mandataires sociaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes et de l'organisme tiers indépendant désigné dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

-:-

**PREMIERE PARTIE**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021**

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Présentation des comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires réalisé par la société FOUNTAINE PAJOT au cours de l'exercice 2020/2021 s'élève à 147 935 846 € contre 112 440 582 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 26 232 538 € contre 6 861 219 € pour l'exercice 2019/2020.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 223 282 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 5 056 532 € (participation et intéressement), et de l'impôt sur les bénéfices de 7 832 009 €, le résultat est positif pour 13 120 714 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 38 221 704 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 122 407 269 €.

La participation que nous détenons dans LA COMPAGNIE DE KAIROS a fait l'objet d'une provision complémentaire de 4 865 000 €, compte tenu des difficultés et des restructurations engagées sur sa filiale DREAM YACHT GROUP, portant la provision pour dépréciation de nos participations à 11 529 000 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 57 356 052 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 494 531 € et les dettes à 97 811 037 €.

**Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité**

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 23 820 212 € contre 16 510 764 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2021 s'élève à 93 838 322 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 9 281 732 € contre 13 354 755 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 86,69 % par des dettes bancaires et pour 13,31 % par la participation due aux salariés.

**Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

Malgré un exercice 2020/2021 encore largement perturbé par les effets de la crise sanitaire sur le premier semestre, la société a nettement redressé son activité sur le second semestre, et enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires annuel de 31,57 %.

Le rebond de l'activité économique mondiale, qui a permis cette forte progression, s'est également accompagné d'une hausse du coût des matières premières, que nos fournisseurs ont répercuté sur leurs prix, et nous avons dû faire face à d'importantes difficultés d'approvisionnement.

En dépit de ces difficultés et de la crise sanitaire, qui continue à impacter les conditions de travail du chantier, l'organisation mise en place au début de la pandémie, nous permet de maintenir une activité soutenue, et nous avons pu poursuivre notre programme d'embauches.

Nous nous attachons particulièrement à assurer la meilleure protection possible de nos collaborateurs, notamment sanitaire, et à sécuriser et aménager les flux de production, tout en préservant la continuité de nos activités.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021, l'activité catamaran a été portée dans la gamme voile par la commercialisation de l'Elba 45 et de l'Alégria 67, et du My 44 dans la gamme moteur.

La société consolide son développement en Europe et à l'international, à l'exception de la zone Caraïbes, où l'activité des charters est toujours fortement impactée.

Nous avons réalisé :

- 29 % des ventes de bateaux neufs en Europe,
- 27 % des ventes de bateaux neufs en Amérique du Nord,
- 30 % des ventes de bateaux neufs pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 3 % des ventes de bateaux neufs dans les Caraïbes.

Notre chiffre d'affaires en France représente 10 % des ventes.

### **Activité en matière de recherche et de développement de la société**

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveaux modèles, la mise à jour de nos catalogues d'options et l'intégration de nouvelles fonctionnalités à bord de nos bateaux.

Nous continuons également à perfectionner nos technologies de composites (Infusion, et Injection) et améliorer nos process de fabrication et les flux logistiques.

### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social**

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

La crise sanitaire du Covid-19 perdurant, la société s'attache à poursuivre ses activités dans le respect strict des consignes sanitaires fixées par le gouvernement.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société**

La société suit au plus près l'évolution de l'activité et de la demande client dans ce contexte incertain.

La relance des premiers salons d'automne en France et à l'international nous a permis de présenter l'ensemble de nos nouveautés, et vient confirmer une reprise forte du marché.

Nos perspectives commerciales sont très bonnes, notre portefeuille de commandes devant permettre de poursuivre nos ambitions de croissance sur l'exercice en cours et celui à venir.

Nous devons continuer à recruter pour faire face à la demande. Un ambitieux programme de recrutement et d'intégration de personnels a été relancé sur l'exercice 2021/2022.

L'activité 2021/2022 sera portée par le renouvellement et l'extension de notre gamme.

La société dévoilera au cours de l'exercice les premières évolutions de ses motorisations pour des bateaux plus respectueux de l'environnement.

### **Description des principaux risques auxquels la société est confrontée**

#### **~ Risque de change**

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

#### **~ Risque de liquidité**

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2020/2021, la société dispose d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir ses besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de ses partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

#### **~ Risque garantie produits**

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2021, la provision pour garantie client s'élève à 2 121 089 €.

## **ACTIVITE DU GROUPE**

### **Périmètre de consolidation au 31 août 2021**

Le périmètre de consolidation du Groupe à la tête duquel se trouve la société FONTAINE PAJOT s'établit ainsi :

<i>Sociétés sous contrôle exclusif intégrées globalement</i>	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
<b>SA FONTAINE PAJOT</b>	<b>Société mère</b>	<b>Société mère</b>	<b>France</b>
SAS LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE	76,94 %	76,94 %	France
SAS DUFOUR YACHTS	76,94 %	100,00 %	France
MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS	80,00 %	80,00 %	Tunisie

<i>Société sous influence notable mise en équivalence</i>	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
<b>SA FONTAINE PAJOT</b>	<b>Société mère</b>	<b>Société mère</b>	<b>France</b>
SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS	45,00 %	45,00 %	France

La participation que nous détenons dans le capital social de nos filiales est restée inchangée.

La société n'a pris aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés, au cours de l'exercice.

### Présentation des comptes consolidés

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, qui consiste à inclure dans les comptes de la société FONTAINE PAJOT tous les éléments de patrimoine et d'exploitation des sociétés LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, DUFOUR YACHTS et MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, sur lesquelles la société FONTAINE PAJOT exerce un contrôle exclusif, après réalisation des traitements et éliminations nécessaires, notamment pour les créances et dettes croisées.

La SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS, sur laquelle la société n'exerce qu'une influence notable, a été mise en équivalence, la quote-part des capitaux propres détenus par la société FONTAINE PAJOT dans LA COMPAGNIE DE KAIROS étant substituée au coût d'acquisition de ses titres.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 par les sociétés intégrées globalement s'élève à 202 309 619 € contre 172 868 683 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 23 531 224 € contre 12 377 679 € pour l'exercice 2019/2020.

Après prise en compte du résultat financier négatif de 475 581 €, du résultat exceptionnel positif de 264 166 €, de l'impôt sur les bénéfices de 7 544 314 €, et de la quote-part du résultat net de la société LA COMPAGNIE DE KAIROS mise en équivalence (- 4 847 079 €), le résultat net de l'ensemble consolidé est positif pour 10 928 416 € pour un résultat net positif de 7 475 182 € sur l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe), après retraitement des intérêts minoritaires (- 677 994 €), s'élève à 11 606 410 € pour un résultat net (part du groupe) de 7 118 322 € sur l'exercice 2019/2020.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net de l'ensemble consolidé est de 82 090 766 € et l'actif circulant net de 136 539 797 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 62 690 426 €, les provisions et impôts différés s'élèvent à 8 996 910 € et les dettes à 146 943 228 €.

Les capitaux propres (part du groupe) (hors intérêts minoritaires de 4 734 580 € et autres fonds propres de 17 990 €) s'élèvent à 57 937 856 €.

### **Situation de l'endettement et moyens de financement du Groupe**

La capacité d'autofinancement du Groupe ressort positive à 23 964 606 €.

La trésorerie courante et disponible du Groupe au 31 août 2021 s'élève à 104 096 688 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 34 724 618 €.

### **Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé**

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT, fort d'une croissance organique soutenue et de l'intégration de la société DUFOUR YACHTS, couvre un large marché, tant géographique que par les gammes de produits proposés (monocoque, voile et moteur).

Nous nous appuyons sur une dynamique commerciale soutenue par une offre renforcée et de qualité.

Le Groupe a dans son ensemble profité du rebond de l'activité économique mondiale ; la société DUFOUR YACHTS ayant toutefois été plus fortement impactée par la crise sanitaire, en raison de difficultés importantes de recrutements et la réorganisation de son modèle de production (lancement d'une ligne unique de production), qui ne lui ont permis de retrouver une pleine capacité de production qu'à la fin de l'exercice 2020/2021.

Nous avons par ailleurs dû faire face à une crise mondiale inédite sur les approvisionnements et d'importantes tensions sur les prix des matières premières, qui impactent nos coûts de production.

En dépit de ces difficultés et de la crise sanitaire, qui continue à impacter les conditions de travail du Groupe, nous avons pu globalement maintenir une activité soutenue, avec un chiffre d'affaires Groupe qui s'établit à 202 309 619 € pour l'exercice, en hausse de 17,03 %.

L'activité du Groupe a été portée par ses derniers lancements :

- l'Elba 45 en voile et le My 44 dans la gamme moteur, ainsi que par l'Alégria 67, sur le segment des catamarans,
- et par les D 390, D 430 et D 530, sur celui des monocoques.

Le chiffre d'affaires de la société DUFOUR YACHTS s'établit à 55 124 755 €.

D'un point de vue géographique, le Groupe consolide son développement à l'international où nous réalisons plus de 88 % des ventes :

- 38 % des ventes en Europe,
- 23 % des ventes en Amérique du Nord,
- 24 % des ventes pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 3 % des ventes dans les Caraïbes.

La société DUFOUR YACHTS rééquilibre le profil des ventes vers l'Europe, qui représente 38 % des ventes.

Le chiffre d'affaires du Groupe en France représente 13 % des ventes.

### **Activité en matière de recherche et de développement du Groupe**

L'activité du Groupe implique des investissements constants en recherche et développement. Ces dépenses sont consacrées tant à la conception de nouveaux modèles, qu'à l'amélioration des équipements, des technologies de composites (Infusion, et Injection), et de nos process de fabrication.

La société DUFOUR YACHTS a lancé en 2021 ses premiers modèles en infusion.

### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social**

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes consolidés ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

La crise sanitaire du Covid-19 perdurant, le Groupe s'attache à poursuivre ses activités dans le respect strict des consignes sanitaires fixées par le gouvernement.

Il est en outre précisé que suite à des opérations de restructuration intervenues sur la société DREAM YACHT GROUP, dont les titres sont sortis de l'actif de la société LA COMPAGNIE DE KAIROS, postérieurement à la clôture, la société LA COMPAGNIE DE KAIROS est sortie de notre périmètre de consolidation.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe**

Dans ce contexte de crise sanitaire, la situation financière du Groupe, notre organisation industrielle, et la puissance de nos réseaux de vente et de nos marques, nous permettent de rester confiants.

La société DUFOUR YACHTS ayant retrouvé sa pleine capacité de production à la fin de l'exercice 2020/2021, et disposant désormais d'une ligne unique de production qui lui permettra de réduire les temps de fabrication, tout en améliorant la qualité de ses bateaux, devrait désormais pleinement profiter de la forte reprise du marché.

Les perspectives commerciales sont très bonnes, et notre portefeuille de commandes doit permettre au Groupe de poursuivre ses ambitions de croissance sur l'exercice en cours et celui à venir, si les difficultés d'approvisionnements et les tensions sur les prix des matières premières restent contenues.

Nous devons continuer à recruter pour faire face à la demande.

### **Description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté**

Notre Groupe est globalement confronté à des risques similaires à ceux auxquels la société FONTAINE PAJOT est confrontée.

#### **~ Risque de change**

Le Groupe est modérément exposé à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. La stratégie du Groupe est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Les sociétés du Groupe mettent en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir leurs ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

#### ~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible du Groupe est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2020/2021, les différentes sociétés du Groupe disposent d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir leurs besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de leurs partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

#### ~ Risque garantie produits

Les sociétés du Groupe enregistrent une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2021, la provision pour garantie client du Groupe s'élève à 2 121 089 €.

#### **Autres filiales, participations et succursales**

La société FOUNTAINE PAJOT n'a pris au cours de l'exercice aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France.

Elle ne détient pas d'autres participations, que celles entrant dans le périmètre de consolidation.

Elle exploite deux établissements secondaires : son second site de production, dans l'ancienne usine de la SCAN, boulevard Winston Churchill à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00038), et un établissement commercial, aux Minimes, 50 avenue du Lazaret à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00046).

#### **DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de commerce, la déclaration de performance extra-financière qui suit vous présente la manière dont notre Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

#### **Modèle d'activité**

##### ~ Marché du nautisme

L'économie de l'industrie et des services nautique en France atteint les 5.3 Milliards d'Euros en 2018/2019. Le chiffre d'affaires de la production de bateaux de plaisance est de 1.34 Milliards d'Euros. Le nombre de plaisanciers réguliers atteint aujourd'hui les 4 millions, les pratiquants de sports nautiques s'élève à 11 Millions et les immatriculations de bateaux de plaisance augmentent d'environ 12 000 unités par an. La filière nautique est pour la France un enjeu majeur : la France

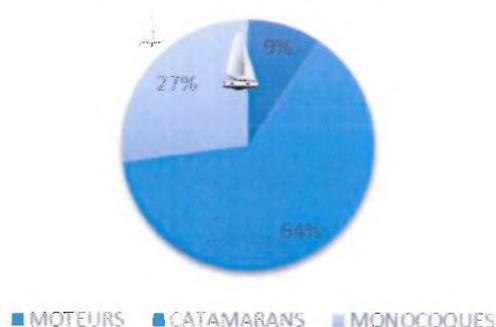
est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial (et premier mondial pour la voile). Le secteur économique de la plaisance se caractérise par son dynamisme et par l'extrême diversité des produits et des usages proposés : voiliers et navires à moteur de tailles et caractéristiques très différentes ; propriété, location, temps partagé. L'export tire le secteur vers le haut avec un taux de croissance à deux chiffres. Le nautisme continue de séduire de nombreux passionnés, en effet on voit sur ces dix dernières années le nombre de permis bateaux délivrés en croissance régulière.

Le marché de la location de bateaux de plaisance est en plein essor. Il répond bien à l'évolution des usages (choix de destinations différentes, de modèles de bateaux variés). Il représente un chiffre d'affaires de 227.5 Millions d'Euros et se répartit entre les différents types d'opérateurs (agences de location de proximité, acteurs mondiaux), de format de locations différents (avec skipper ou en autonomie), de durées variables et de plus en plus de locations de particulier à particulier. (Source : Fédération des Industries Nautiques Rapport annuel 2021).

Depuis la crise sanitaire en 2020 et 2021, le marché a repris une vigueur nouvelle, porté par l'attrait de la plaisance (évasion, voyage, etc...).

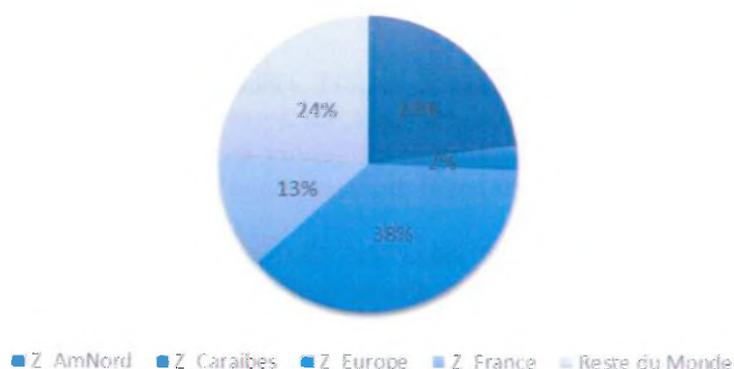
### ~ Présentation de l'activité

C.A. Groupe FP par segments 20-21



Le Groupe FOUNTAINE PAJOT, depuis 1976 concepteur et créateur de bateaux, occupe les segments du catamaran à moteur (36 à 51 pieds) et du catamaran à voile (38 à 67 pieds), et monocoque (30 à 60 pieds) depuis l'intégration de DUFOUR YACHTS en 2018 au périmètre de ses activités.

CA Groupe FP par zone géographique 20-21



La zone Europe représente 38% du chiffre d'affaires Groupe suivi de la zone France (13%), Reste du Monde (24%), Caraïbes (3%) et Zone Amérique du Nord (23%).

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est situé en Charente Maritime avec quatre sites industriels sur AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA ROCHELLE, PERIGNY et LE THOU.

Le site du THOU, usine numérique, réalise la découpe de tissus et de mousses pour la confection de matériaux composite destinés à la réalisation des coques et ponts de bateaux. Ce site réalise également la découpe de panneaux de menuiserie pour les planchers ou les cloisons. Sa proximité avec les lignes de production présente l'avantage de limiter le transport des sous-ensembles parfois encombrants.

Le site de PERIGNY produit les monocoques (30 à 60 pieds).

Le site de LA ROCHELLE produit les catamarans à moteur (36 à 51 pieds) ainsi que les catamarans à voiles de plus de 55 pieds. En effet, la proximité avec la mer de ce site facilite la logistique en termes de transport.

Le site d'AIGREFEUILLE produit les catamarans à voile dont la taille est inférieure à 55 pieds.

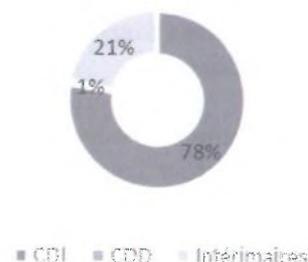


Les effectifs du Groupe FOUNTAINE PAJOT s'élèvent à 989 personnes au 31 août 2021 auxquels s'ajoutent 273 personnes extérieures, en équivalent temps plein et sur la totalité de l'exercice. Le Groupe a recruté 2020/2021 personnes en dépit d'une période encore fortement marquée par les effets de la crise du covid (hors intérim et personnel en régie).

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT mène une campagne de recrutement active et s'attache à fidéliser en formant et en accompagnant chacun tout au long de sa vie professionnelle.

Répartition CDD-CDI-Intérim 2020/2021

Décomposition de l'effectif	2020/2021	2019/2020	2018/2019
CDI	981	977	916
CDD	8	9	5
<b>Effectifs inscrits 31/08</b>	<b>989</b>	<b>986</b>	<b>921</b>
Effectif Intérimaires moyen ETP	273	237	399
<b>Effectifs totaux</b>	<b>1 262</b>	<b>1 223</b>	<b>1 320</b>



### ~ Chaîne de valeur

La conception est réalisée par les bureaux d'étude, répartis en trois équipes : à AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA ROCHELLE et PERIGNY. Chaque projet de nouveau bateau est pris en main par une équipe dédiée qui fait appel aux compétences des concepteurs dans différents métiers (CAO, Menuiserie et aménagements, Equipements, Systèmes, etc...). L'amélioration permanente de la vie à bord de nos bateaux, dans le respect strict de la sécurité, sont les priorités du chantier. La qualité de nos bateaux résulte d'un équilibre maîtrisé entre processus industriel et excellence artisanale.

La fabrication suit plusieurs stades : la réalisation des pièces de coques, ponts et flys en composite, et l'assemblage des menuiseries, équipements, électricité, plomberie, motorisation puis une mise à l'eau. Les matériaux composites utilisent les techniques d'injection et d'infusion. Ces techniques nous permettent de répondre aux exigences environnementales. Les menuiseries qui composent l'intérieur de nos bateaux sont découpées, vernies et pré-assemblées avant d'être montées à l'intérieur du bateau. Un soin particulier est porté à la finition et l'aspect des pièces.

Des contrôles qualités sont menés tout au long du flux de production. En contrôle final avant expédition est réalisé un contrôle de sécurité, du bon état de fonctionnement des équipements et de l'aspect du bateau. Ces contrôles donnent lieu à une évaluation (« points de démerite ») qui entraîne des reprises avant livraison finale (1er et 2nd contrôles après reprises), afin de garantir au client un standard élevé de qualité et obtenir ainsi la satisfaction du client. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est très vigilant à la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

Les bateaux du Groupe FOUNTAINE PAJOT sont vendus partout à travers le monde, soit auprès d'une clientèle de particuliers, soit auprès d'une clientèle de loueurs qui exploitent les bateaux. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT bénéficie d'un réseau de distribution de 80 concessionnaires à travers 40 pays.

**80**  
Concessionnaires

**40**  
Pays

### ~ Politique de l'entreprise

FONTAINE PAJOT est un acteur majeur et engagé dans le secteur du nautisme et dans l'économie locale.

Notre politique est clairement orientée vers la satisfaction de nos clients et la volonté de garantir une qualité durable de nos bateaux. Cette exigence nous pousse à améliorer de manière constante la qualité de nos produits et services, à développer et promouvoir la technique et l'innovation de nos bateaux. Nous capitalisons ainsi sur le retour d'expérience de nos clients, l'expertise de nos partenaires fournisseurs et architectes, et sur le savoir-faire et l'expérience indispensables de nos collaborateurs.

Les principes suivants d'amélioration continue sont essentiels, ils fondent notre action au jour le jour et font l'objet d'une charte : « Préserver la santé et la sécurité de nos salariés, favoriser le dialogue social, promouvoir le développement personnel en favorisant l'implication dans une démarche d'amélioration continue, améliorer les conditions de travail, prévenir les risques aux postes de travail, former et recruter des collaborateurs, optimiser l'utilisation des ressources naturelles, diminuer nos impacts environnementaux de la conception à la fin de vie de nos bateaux, préserver le milieu naturel dans lequel nous opérons, améliorer nos procédés de fabrication, maîtriser nos consommations d'énergies, réduire les déchets et améliorer leur valorisation, garantir la gestion et la provenance des substances, développer des bateaux connectés, assurer la sécurité et la satisfaction de nos clients en toutes circonstances en mer par la qualité de construction de nos navires. »

### ~ Stratégie et enjeux RSE

Depuis l'origine, les éléments stratégiques qui ont portés le développement du Groupe sont :

- La capacité d'investissements et des lancements réguliers de nouveautés sur le marché. Ainsi, cinq nouveautés ont été lancées sur l'exercice 20-21 (D470, D61, Samana59, MY4S, Isla40).
- La capacité à commercialiser à travers le monde l'ensemble de sa production.
- Et enfin, l'adaptation permanente des organisations de production (hommes et outils) au service de la qualité.

Ce sont donc ces enjeux stratégiques qui orientent nos actions. Ils sont déclinés en autant d'actions du quotidien auprès de nos clients, dans nos ateliers et nos bureaux d'études.

L'activité des chantiers FOUNTAINE PAJOT et DUFOR YACHTS est portée par l'amélioration continue des process internes visant les gains de capacité, l'amélioration des conditions de travail et la performance. Un plan d'entreprise intitulée Odyssée 2024, fixe la stratégie du Groupe autour de trois piliers :

- Le social : Collectif, Autonomie et délégation, formation, Recrutement, Engagement Local, Conditions de travail
- L'environnement : Ecoconception & Recyclage, Réduction émission styrène
- L'économique : Performance, Capacité à investir.



## Démarche RSE et matérialité

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est conscient de sa responsabilité et de l'impact que ses activités peuvent avoir pour l'environnement et la société. Respecter l'un et l'autre est un gage de développement durable pour l'entreprise et ses collaborateurs.

La maîtrise des risques et l'anticipation de nouveaux usages sont des enjeux clés pour garantir notre performance et notre pérennité. Nous sommes convaincus que ces deux leviers sont constitutifs de performance pour nous-mêmes et pour notre environnement.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'est donné les moyens de suivre les indicateurs qui mesurent les risques principaux.

FOUNTAINE PAJOT a le souci d'apporter à la fois les éléments de mesure de ces risques et/ou enjeux et par ailleurs de couvrir par la prévention, la formation mais aussi des polices d'assurances adaptées, l'ensemble de ces risques. L'activité de FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS fait l'objet de déclarations auprès des organismes compétents. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT maintient un dialogue constant et transparent avec l'ensemble des parties concernées : les salariés et leurs représentants, les collectivités locales, les organismes de contrôle et de certification, les compagnies d'assurance.

FOUNTAINE PAJOT est persuadé que la qualité et la fréquence de ces échanges est la condition essentielle de la maîtrise de ces risques. Les chiffres exposés, à suivre, montrent ce souci de transparence. Leur maîtrise dans le temps est un gage de réussite pour l'avenir.

### ~ Matrice de matérialité

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a défini les enjeux essentiels afin de développer une activité responsable et durable, en lien avec les parties prenantes. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT attache depuis toujours une importance forte au dialogue avec ses parties prenantes : fournisseurs, clients, collaborateurs, concessionnaires et partenaires territoriaux. La fidélité du Groupe FOUNTAINE PAJOT à ses partenaires est une valeur constante depuis l'origine du chantier. La matrice de matérialité à suivre permet donc de mettre en avant les enjeux clés qui impactent le développement durable du Groupe.

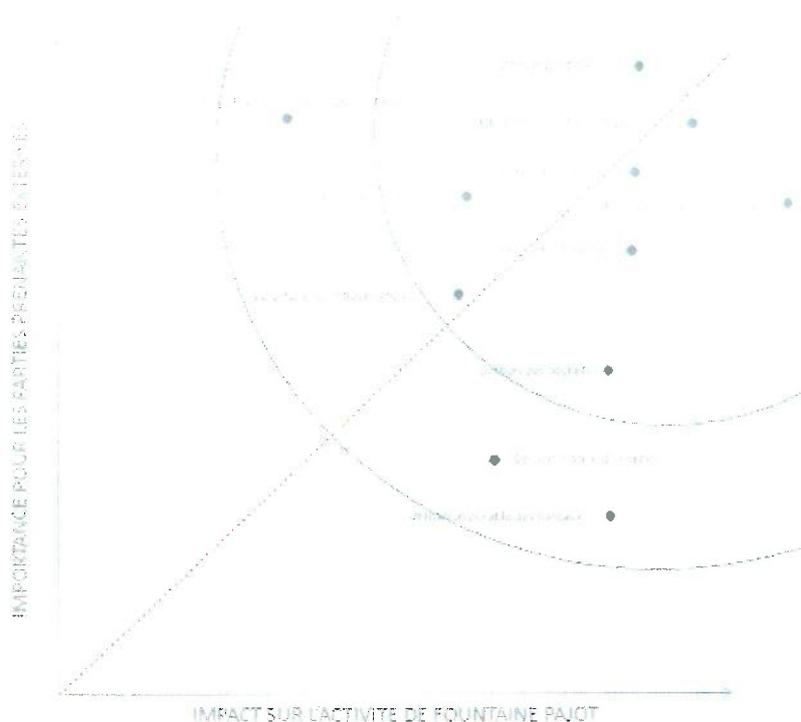
Ce sont donc 11 enjeux clés qui sont identifiés et qui couvrent l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Cette matrice met en évidence l'interdépendance des enjeux clés. Par exemple, la formation des salariés est étroitement liée à une construction durable de nos bateaux mais aussi à une efficacité de l'outil de production, une bonne gestion du volet social (bien-être, prévention, formation) et à une maîtrise des approvisionnements responsables et des énergies.

Cet engagement ne peut se faire qu'avec la satisfaction des collaborateurs qui font partie du Groupe FOUNTAINE PAJOT et qui accompagnent nos entreprises dans leur développement. Le Groupe croit fermement que l'engagement et l'exigence de chaque collaborateur repose sur un environnement de travail favorisant le bien être, ainsi qu'un dialogue permanent avec chacun.

De plus, le Groupe s'appuie sur l'engagement de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitance, architectes, banques, collectivités, etc...) qui à des degrés divers participent à la réussite de l'entreprise.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT se doit d'anticiper face à ces enjeux, car nous avons conscience que l'environnement évolue et les réglementations sont toujours plus exigeantes.



## Politique RSE et mise en œuvre

FOUNTAINE PAJOT a choisi de suivre la classification des objectifs de développement durables (ODD) fixés par les états membres de l'ONU.

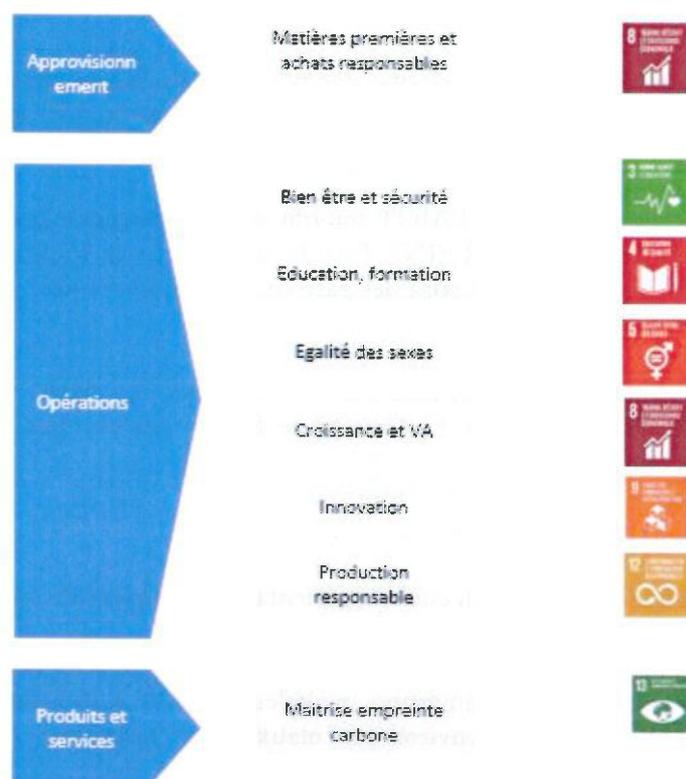
L'Organisation des Nations Unis a fixé 17 objectifs de développement durable. Ces 17 ODD se veulent structurants (intégrant les trois piliers du développement durable économique, social et sociétal), universels (s'applique dans le monde), indivisibles car interdépendants, communicables (compréhensibles de tous), collaboratifs (permettant des partenariats entre les états et les acteurs économiques).

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale est de contribuer, à notre échelle, à travers nos politiques et actions, au respect de ces 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU.



Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a sélectionné sept Objectifs de Développement Durable sur lesquels nos actions peuvent avoir un sens et une traduction concrète.

## ODD et enjeux



~ Achat responsable

### Risques

La maîtrise des achats est essentielle à la couverture des risques que représenterait une perte de compétitivité sur les prix ou la qualité des composants mis en œuvre, et/ou une dégradation de la chaîne d'approvisionnement. La part des achats dans la chaîne de valeur de l'entreprise, occupe une part stratégique, pour la conception et la fabrication des bateaux. Acheter « responsable » c'est aussi s'assurer que nos fournisseurs adhèrent et contribuent eux même à la démarche vertueuse et respectueuse des enjeux RSE que FOUNTAINE PAJOT mène.

### Politique et objectif

Les enjeux RSE doivent être intégrés dans l'ensemble du processus achats (Appel d'offres, Négociation, Contractualisation, Paiement, Contrôle qualité et délai, Veille technique), ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Ils font partie de la démarche d'amélioration pour développer des pratiques d'achats et des solutions innovantes.

L'objectif est de vérifier les bonnes pratiques des fournisseurs sur les thèmes Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) lors de leur sélection mais aussi toute au long de la relation contractuelle à travers des audits réguliers. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT doit s'assurer que ses fournisseurs contribuent positivement aux engagements du Groupe.

La Politique d'achats du Groupe précise les exigences et les engagements dans le cadre de sa relation avec ses fournisseurs : recherche de compétitivité et de solutions durables tout en garantissant la santé et la sécurité de leurs employés, et respect des principes d'éthique d'affaires.

#### Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe une politique d'achat au terme de laquelle chaque fournisseur prend des engagements forts pour appliquer les règles du code du travail et respecter les obligations déclaratives en matière de protection sociale.

En outre, le Groupe FOUNTAINE PAJOT interdit dans sa politique d'achat toute forme de travail clandestin. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT entretient une relation directe et régulière avec ses fournisseurs. Les fournisseurs sont des partenaires de premier plan dans la conception et l'élaboration des nouveaux bateaux.

Le Groupe est attentif à l'utilisation des matières renouvelables, recyclables ou biodégradables et aux suremballages de ses fournisseurs. Le Groupe se fournit par exemple en bois certifié FSC (Forest Stewardship Council).

#### Objectifs 2024

Le Groupe a entamé une sensibilisation environnementale forte auprès de ses fournisseurs.

Ceci se traduira par l'intégration d'une charte environnementale dans les contrats ainsi que d'un suivi des indicateurs et procédures environnementales lors des audits fournisseur (Scorecard fournisseur). Le respect des critères environnementaux seront prioritaires dans la sélection des fournisseurs du Groupe (voir ODD 13)

A horizon 2024, notre objectif est que 75% des fournisseurs du Groupe aient adhéré à notre charte RSE, et puissent être audités sur la base de critères environnementaux.



~ **Bien être et sécurité**

#### Risques

Les métiers exercés dans les ateliers du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent présenter plusieurs types de risque.

Le risque Incendie dû à la présence de produits hautement inflammables nécessaires à la production. Nos sites sont donc équipés d'aires de stockages sécurisés afin d'éviter le déversement et l'inflammation des produits dangereux.

Le risque d'accident du travail liés à la hauteur des bateaux sur lesquels doivent travailler les salariés. La sécurité des installations est notre priorité. Nos sites sont donc équipés d'aires de stockages sécurisés afin d'éviter le déversement et l'inflammation des produits dangereux.

Le risque, à long terme, sur la santé d'une exposition prolongée et non maîtrisée aux composants organiques volatiles (COV).

### Politique et objectif

La politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail est principalement mise en œuvre par les Responsables HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement) et Ressources Humaines. Elle est rappelée chaque jour à chaque poste de travail au cours de points 5 minutes. Des comités d'hygiène et sécurité mensuels ont été mis en place dans chaque établissement, ils traitent de tous les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail : la prévention, la sécurisation des postes, l'identification des comportements à risques ...

C'est par une politique de prévention et d'anticipation des risques d'accident de travail que le Groupe FOUNTAINE PAJOT entend répondre à cet objectif.

### Actions et résultats obtenus

L'entreprise a toujours privilégié le dialogue avec les partenaires sociaux à l'occasion des réunions du CHSCT. A cette occasion les actions menées en matière de sécurité sur les postes de travail sont expliquées.

Pour mesurer la sécurité au travail, le Groupe suit l'accidentologie. Il s'appuie sur le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG) des accidents de travail. Ces accidents sont analysés afin d'apporter des réponses adaptées. En matière de prévention et en dehors des comités et groupes de travail consacrés à la sécurité, des actions concrètes de prévention comme les séances d'échauffement sont mis en place.

Les locaux de stockage de produits chimiques des différents sites sont équipés de systèmes de Détection et d'Extinction Automatique Incendie (DIA) et de rétentions pour faire face aux éventuels déversements accidentels. De plus, les sites disposent d'une équipe de première intervention formée face aux risques et prête à intervenir notamment pour l'incendie. Enfin, un gardiennage de sécurité incendie à lieu toutes les nuits et 7j/7 par une société extérieure avec des agents formés SIAP1.

Aucun accident environnemental, pollution ou incendie n'ont été à déplorer sur aucun des sites. FOUNTAINE PAJOT comme DUFOUR YACHTS veillent en permanence à la protection de l'environnement du fait de leur classement ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Le Groupe effectue régulièrement des points sécurités qualités sur les risques liés à la manipulation des matières dangereuses. La dernière inspection de la DREAL en Mai 2019 a permis de valider la conformité des sites notamment en termes de sécurité et de santé. Une enveloppe d'investissements est consacrée chaque année à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Les COV (composées organiques volatiles) sont des composés organiques qui restent sous forme gazeuse dans l'atmosphère à température ambiante. Ces COV sont des co produits des matières mises en œuvre. Ils sont donc régulièrement mesurés pour s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à la santé des salariés.

Les technologies mises en œuvre, que ce soit dans le composite (Injection, Infusion) ou dans la menuiserie (vernis à base aqueuse) permettent néanmoins de limiter les émissions de COV et réduire leur impact dans les ateliers.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT mesure l'adhésion du personnel au projet d'entreprise travers le taux de turnover et à travers les retours en entretiens individuels.

Indicateurs 2020/2021

106

68.6

3.2

93

104

AP avec arrêt de travail

Taux de Fréquence

Taux de gravité

Emission de CO<sub>2</sub> EP  
Année civile

Emission de CO<sub>2</sub> DT  
De septembre

Objectifs 2024

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT entend diminuer l'accidentologie sur tous ses sites et attend à l'horizon 2024 des taux de fréquence inférieurs à 50 et de gravités inférieures à 1.



### ~ Formation des salariés

#### Risques

Dans le cadre de l'activité industrielle et de la recherche de l'excellence, la formation est un facteur clé de succès. En effet, des compétences insuffisantes auraient pour conséquence une inadaptation de nos compétences par rapport aux process et des produits mis en œuvre, et indirectement aux attentes de nos clients.

Un autre risque réside dans le départ à la retraite de classes d'âge formés, qu'il faut pouvoir remplacer. Le Groupe est vigilant à la montée en compétence et en polyvalence de son personnel pour accompagner son développement.

#### Politiques et objectifs

L'objectif est d'assurer l'accès de tous à une formation de qualité, et promouvoir les possibilités de formation tout au long de la vie : la formation professionnelle dispensée par l'entreprise contribue à cet objectif.

L'objectif est d'également d'augmenter le nombre de personnes disposant des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour couvrir l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.

#### Actions et résultats obtenus

En interne, les besoins de formation sont recensés chaque année par l'ensemble des responsables de service. Ces formations portent sur la prévention sécurité et les habilitations nécessaires au fonctionnement des outils et des machines, mais aussi au management des équipes et à la maîtrise des outils de travail.

Vis-à-vis du personnel extérieur et dès lors que les agences d'intérim ne disposent pas de profils techniques répondant aux attentes du Groupe FOUNTAINE PAJOT, l'entreprise met en œuvre en partenariat avec Pole Emploi, des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour des personnes, qui sont sans activité et en parcours d'insertion ou en

réorientation professionnelle. Ces PMSMP permettent à des candidats de découvrir notre secteur professionnel et un métier correspondant à leur projet professionnel défini avec le conseiller du Pôle Emploi. Ces PMSMP peuvent donner lieu au suivi d'une formation de plusieurs semaines sur l'un des métiers ouverts à l'embauche que sont Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers, Finisseurs, Accastilleurs, ou Opérateurs Polyvalents en Construction Nautique, Electriciens.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a accueilli dans ces établissements au titre de la PMSMP 55 stagiaires pour l'année écoulée en vue d'une embauche ultérieure. Enfin, FOUNTAINE PAJOT et Dufour mènent des actions de tutorat auprès des nouveaux embauchés.

FOUNTAINE PAJOT accueille des stagiaires dans divers dispositifs (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collectif, contrat de pro., etc...). La POEC est une action de formation permettant à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés. Après avoir suivi une formation théorique sur nos métiers dans un des organismes de formation partenaires, les stagiaires sont reçus par nos équipes de production qui assurent la formation pratique en atelier, via nos tuteurs qui accompagnent et forment les apprenants sur la prise en main du poste. En favorisant ces parcours de formation, FOUNTAINE PAJOT joue pleinement son rôle d'intégrateur social.

Vis-à-vis du personnel, le Groupe FOUNTAINE PAJOT a engagé une démarche volontariste pour cartographier les niveaux de compétence et de qualification de l'ensemble du personnel de production. La deuxième étape de ce dispositif est la création d'une école métier qui vise la montée en compétence de ses salariés et propose aux salariés la polyvalence aux différents métiers exercés dans les ateliers.

#### Indicateurs 2020/2021



#### Objectifs 2024

Consacrer chaque année 10 % de formation supplémentaire à chaque salarié.



~ **Egalité entre les sexes**

#### Risques

Une représentation inégale des populations femmes et hommes dans les différents métiers et niveaux de responsabilité dans le Groupe FOUNTAINE PAJOT créerait un déséquilibre préjudiciable au bon fonctionnement de l'entreprise et au climat social.

## Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'entreprise même si les cursus scolaires et professionnels, qui préparent à nos métiers techniques, restent le plus souvent à forte majorité masculine.

## Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a la volonté d'améliorer sa politique d'égalité professionnelle Femmes/Homme. Le Groupe travaille à diversifier et embaucher des femmes sur des métiers où les femmes sont traditionnellement peu nombreuses à se présenter. Le Groupe cherche également à promouvoir des formations auprès du personnel féminin.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années. Pour s'en assurer, les accords sur l'égalité professionnelle ont été mis en place. En 2019, FOUNTAINE PAJOT a renouvelé son accord triennal sur l'Egalité Femmes-Hommes. Il prévoit notamment, un calcul annuel d'un index d'égalité femmes-hommes, sous la forme d'une note sur 100. Sont évalués les écarts de salaires, les écarts de répartition d'augmentation, les écarts de répartition des promotions individuelles, la proportion des salariées augmentées en retour de leur congé maternité et le nombre de femmes et hommes parmi les dix plus hauts salaires.

L'entreprise s'interdit également toute discrimination Femmes/Hommes à l'embauche. Les process de recrutement respectent cette démarche, notamment par la mise en œuvre de la Méthode de Recrutement par Simulation, en partenariat avec le Pôle Emploi sur les métiers Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers et Agents Polyvalents en Construction Nautique. Elle permet ainsi de retenir des candidats à l'emploi, non pas uniquement sur la base d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle, mais sur la détection des habiletés à l'exercice d'un métier.

## Indicateurs 2020/2021

84/100

93/100

*Egalité professionnelle femmes-  
hommes- Index FP*

*Egalité professionnelle femmes-  
hommes- Index DY*

## Objectifs 2024

Maintenir un index d'égalité Femme / Homme supérieur à 80 /100



~ Croissance et V.A.

## Risques

L'économie mondiale a traversé une crise sanitaire, provoquant une décroissance, puis un rebond de l'activité qui a mis en difficulté la supply chain, y compris dans le secteur nautique. Après la

crise sanitaire, la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement est plus forte encore : le risque serait de poursuivre le développement de l'entreprise sans prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux.

### Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, et un travail pour le plus grand nombre. La démarche est de poursuivre la diversification, l'innovation et l'investissement favorisant le maintien ou le développement d'activités à forte valeur ajoutée. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT opère depuis l'origine dans un secteur à forte proportion de main d'œuvre et s'applique à mettre en œuvre les technologies les plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.

### Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a, au cours de l'exercice écoulé, et en dépit des difficultés conjoncturelles embauché 64 personnes.

En dépit de la crise du Covid, le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'est attaché à préserver l'emploi et à recruter. L'activité des ateliers du Groupe a représenté 1 600 000 heures de travail et permet le développement de filières d'excellences. FOUNTAINE PAJOT a poursuivi l'intégration verticale dans sa chaîne de valeur de la découpe de tissu, de mousses et de panneaux de bois.

### Indicateurs 2020/2021

1 627 553

Nombre heures de production

80 656

Valeur ajoutée en K€

### Objectifs 2024

Poursuivre la croissance engagée en recrutant sur un rythme de 100 à 300 personnes par an d'ici 2024.



~ Innovation et infrastructures

### Risques

Les entreprises doivent moderniser les infrastructures pour une utilisation plus rationnelle des ressources et innover pour un recours accru aux technologies et procédés industriels propres.

### Politiques et objectifs

L'objectif est de régulièrement innover pour garantir au Groupe un développement durable. Pour y parvenir le Groupe FOUNTAINE PAJOT investit dans le renouvellement régulier de ses bateaux et de ses process. Le recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement fait partie intégrante de nos process.

La société FOUNTAINE PAJOT est certifiée selon la norme ISO 9001 version 2015 par DNV-GL. Cette norme demande que l'enjeu environnemental soit pris en compte. Cette certification couvre ses trois sites (AIGREFEUILLE, LA ROCHELLE et LE THOU), sur l'ensemble du périmètre d'activité : conception, fabrication de catamarans de plaisance (voiliers et moteurs). La politique générale de l'entreprise est orientée sur l'amélioration continue. A ce titre, l'enjeu environnemental fait partie intégrante de la politique de l'entreprise. Il est un élément essentiel de notre amélioration continue.

### Actions et résultats obtenus

Une fraction des investissements du Groupe vise à réduire l'empreinte environnementale des activités : Eclairage LED dans les usines de LA ROCHELLE et de PERIGNY, reprise de l'isolation des toits de deux bâtiments.

Une autre fraction des investissements vise à améliorer les conditions de travail : Aménagement des postes de travail dont la ligne unique à PERIGNY, Extractions COV, Infusion de deux moules de coques à PERIGNY.

Et plus généralement les investissements dans les nouveaux bateaux (D470, D61, Samana59, Isla40, My4s) qui portent la croissance future du Groupe, l'amélioration de la santé économique et augmentent sa capacité d'investissement.

### Indicateurs 2020/2021

## 9.3

*Investissements exprimés en M€*

### Objectifs 2024

Le plan Odyssea 24 prévoit une enveloppe cumulée d'investissement de 33 M€ sur quatre ans.



### ~ Production responsable

### Risques

La croissance observée dans l'industrie accroît la consommation d'énergie et la quantité de déchets à traiter. Adopter une démarche responsable c'est analyser, comprendre et repenser nos modes de production, de consommation d'énergie et de recyclage de déchets. Traiter les déchets dangereux, c'est aussi protéger l'environnement mais aussi la santé des personnes.

### Politiques et objectifs

L'objectif est de comprendre les consommations dans un contexte de croissance afin de mieux les maîtriser.

### Actions et résultats obtenus

Les process mis en œuvre nécessitent de travailler à atmosphère contrôlée. La collecte des données énergétiques du gaz et de l'électricité permet de suivre la consommation, identifier les dysfonctionnements et donc de limiter la consommation d'énergie excessives. Il permet aussi d'engager des modifications des équipements pour mieux maîtriser ces consommations d'énergie.

D'ores et déjà le Groupe FOUNTAINE PAJOT organise, avec ses partenaires, le tri et le recyclage de ses déchets de production. Les déchets générés par l'activité sont soit recyclés, soit suivent une filière de déchets dits « dangereux », soit enfin sont classés en Déchets Industriels Banal (DIB). Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a engagé une démarche visant à réduire la part des déchets dangereux (chiffons souillés, saches de pots de colle, gelcoat, acétone et aérosols) dans ses fabrications.

Nos collaborateurs sont formés également aux tris des déchets dangereux : Cette vigilance de tous les collaborateurs est un élément essentiel de la politique environnementale de l'entreprise.

Les ateliers sont équipés à la fois de solutions techniques permettant un apport d'air fréquent et d'extracteurs de poussières et de styrène. Les postes de travail sont également équipés d'aspirations à la source.

### Indicateurs 2020/2021



### Objectif 2024

Déployer un plan d'action afin de maîtriser notre consommation d'eau.

Diminuer la consommation d'électricité et passer sous le seuil des 3 Kw/H. Prod.

Maintenir une consommation de gaz inférieure à 7 Kw/H. Prod.

Maintenir la consommation de déchets dangereux dans un contexte de croissance.

Augmenter la proportion de déchets recyclés de +20%.

Rester inférieur aux normes européennes sur le Styrène (100mg/m<sup>3</sup>) et sur la poussière de bois (1mg/m<sup>3</sup>).



~ **Maitrise empreinte carbone**

### Risques

Le changement climatique découle indirectement de l'empreinte carbone de nos activités. Il est donc nécessaire de maîtriser cette empreinte et de travailler à limiter l'impact de ces activités. Les activités du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent se mesurer à deux niveaux : dans les process de production, et dans l'utilisation des bateaux conçus et fabriqués par le Groupe.

## Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT dans le cadre de son plan stratégique Odyssea 2024 a pris l'engagement de cartographier l'empreinte carbone de ses activités. Pour ce faire, elle a adopté le protocole « Greenhouse Gas Protocol ». Ce protocole résulte d'un partenariat multipartite d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, et de gouvernements convoqués par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for sustainable (WBCSD). Il définit des standards et des outils de comptabilité et de déclaration d'émissions de gaz à effet de serre. Il vise à harmoniser la lutte contre le changement climatique. Le GHG protocol fixe donc une comptabilité carbone cadrée. FOUNTAINE PAJOT est à notre connaissance le premier chantier nautique au monde à adopter cette démarche.

Le GHG protocol fixe trois périmètres d'émission de carbone. Le Scop 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles tels que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. Le Scop 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Le Scop 3 correspond aux émissions indirectes. En amont elles recouvrent l'impact des matériaux achetés par l'entreprise pour la fabrication du produit, En aval elles recouvrent l'impact de l'utilisation des bateaux et jusqu'au traitement de fin de vie du bateau. C'est donc très largement le Scop3 qui concerne l'activité du Groupe FOUNTAINE PAJOT.

Le périmètre de cette étude porte à ce stade sur FOUNTAINE PAJOT seul. Les premiers résultats de cette analyse qui a porté sur l'année 2019 montrent que FOUNTAINE PAJOT a émis pour 1238000 tonnes de CO<sub>2</sub> à travers ses activités. Les émissions de carbone par chiffre d'affaire sont de 7.6kg CO<sub>2</sub> eq./€ (contre 0.3 hors phase d'utilisation).

Concernant les achats, chaque composant intégré au bateau est mesuré en fonction du poids de matière première mis en œuvre pour le fabriquer et d'un facteur d'émission convertissant le poids de cette matière en équivalent CO<sub>2</sub>. Ainsi un winch, représente 8kg d'acier transformé. 1 kg d'acier représente 4 kg de CO<sub>2</sub> équivalent. Son empreinte carbone est ainsi de 32 Kg CO<sub>2</sub>. Ramené à FOUNTAINE PAJOT, les familles d'achats qui impactent l'empreinte carbone sont les moteurs (24% d'émission carbone), les résine (17%), les tissus (Fibre de Verre 11%).

Acheter des composants ayant le plus faible impact carbone devient donc un objectif majeur des prochaines années et rejoint notre objectif ODD n°8 d'achat responsable.

La part majeure de l'empreinte carbone vient de l'utilisation de nos bateaux. Par ordre d'importance en propulsion (90% des impacts) mais aussi au mouillage (10%). En fonction de l'hypothèse de durée de vie du bateau, l'impact carbone de l'utilisation de ce bateau sera plus ou moins forte.

C'est pourquoi développer des équipements et des systèmes propulsifs à bord de nos bateaux qui permettent de limiter, voire de s'affranchir de cette empreinte est un autre axe fort de développement du Groupe FOUNTAINE PAJOT.

### Indicateurs 2020/2021

Les indicateurs concernant le carbone sont en cours de réflexion.

### Objectif 2024

Disposer d'une comptabilité carbone complète à l'échelle du Groupe.

Proposer à la clientèle FOUNTAINE PAJOT une alternative au moteur diesel et des équipements sous forme d'options permettant de produire et stocker l'énergie de bord en limitant le recours aux énergies fossiles.

Identifier et sélectionner avec des fournisseurs partenaires de nos chantiers des matériaux à faible impact.

## Annexes

Répartition des effectifs inscrits par tranche d'âge	De 19 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 60 ans	+ 61 ans	Total
2018/2019	53	63	78	135	138	165	154	116	18	921
2019/2020	51	81	87	135	139	160	174	135	24	966
2020/2021	37	96	76	128	134	162	180	153	23	989

34% de nos effectifs se situent dans la tranche d'âge entre 19 et 39 ans, 64% se situent dans la tranche d'âge entre 40 ans et 60 ans et 2% ont plus de 61 ans.

Répartition par statuts	2020/2021		2019/2020	
	valeur	%	valeur	%
Employés ouvriers	715	73%	722	73%
Techniciens Agents de Maîtrise	201	20%	196	20%
Cadres	73	7%	68	7%

La répartition selon les statuts reste identique à l'année passée avec une part employés/ouvriers de 73% qui est très largement au-dessus de la moyenne nationale car le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe et s'appuie sur son savoir-faire manuel dans les différents corps de métiers.

	2020/2021		2019/2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Employés ouvriers	25%	75%	25%	75%
Techniciens Agents de Maîtrise	25%	75%	24%	76%
Cadres	22%	78%	21%	79%

La part des femmes : les femmes représentent 25% vs 75% d'hommes.

Remunérations en K€	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Traitement et salaires	29 507	25 967	27 672
Charges sociales	11 791	10 380	11 338
Intérim	10 637	9 626	14 853
Intéressement et participation	5 057	3 243	3 122

Le poste de salaires et charges salariales s'élève à 41 298 K€. L'intéressement fait l'objet d'un accord d'entreprise chez FOUNTAINE PAJOT avec un renouvellement signé en 2020 pour 3 ans.

Absentéisme en heures	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Maladie	92 708	72 230	85 550
Acc. de travail/maladie profes.	32 088	27 803	40 633
Autres	10 342	4 304	8 129
Total	135 138	104 337	125 239

Le nombre d'heures d'absence a augmenté en corrélation avec le nombre d'heures travaillées.

Déchets recyclés	ratio T/Bateau	Déchets dangereux	ratio T/Bateau	Consommation d'eau	ratio M3/Bateau
2018/2019	1.87 T/Bateau	2018/2019	0.34 T/Bateau	2018/2019	24.17 T/Bateau
2019/2020	2.44 T/Bateau	2019/2020	0.33 T/Bateau	2019/2020	32.72 T/Bateau
2020/2021	2.76 T/Bateau	2020/2021	0.57 T/Bateau	2020/2021	44.30 T/Bateau

La part de déchet augmente car le Groupe en corrélation avec la quantité de bateaux vendu et le mix taille de bateaux. Par ailleurs, le Groupe internalise la transformation du bois augmentant donc la part de déchets.

Emission de COV FP	Tonnes	Emission de COV DY	Tonnes
2018	93.33	2017/2018	147.25
2019	115.86	2018/2019	177.98
2020	93.78	2019/2020	104.00

Meilleure gestion des COV.

Consommation électrique en kWh	ratio Kwh/H.Prod.	Consommation gaz en kWh	ratio Kwh/H.Prod.
2018/2019	3.67 Kwh/H.Prod.	2018/2019	6.72 Kwh/H.Prod.
2019/2020	3.77 Kwh/H.Prod.	2019/2020	7.03 Kwh/H.Prod.
2020/2021	3.85 Kwh/H.Prod.	2020/2021	7.89 Kwh/H.Prod.

## Méthodologie

Les données collectées du Groupe FOUNTAINE PAJOT couvrent les sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS sur la période comptable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Le périmètre du reporting RSE n'intègre pas notre filiale tunisienne MCC et LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE compte tenue de leurs caractères négligeables.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Matrice de matérialité :

a - l'identification : première consultation interne afin de dresser une liste des enjeux directement ou indirectement liés à l'activité du Groupe FOUNTAINE PAJOT et aux intérêts des parties prenantes ;

b - l'évaluation : identification des enjeux les plus importants pour l'entreprise. Cette étude permet de classer et d'évaluer ces enjeux matériels ;

c - la hiérarchisation des priorités à partir des données collectées : afin de définir les enjeux clés qui deviendront les priorités du Groupe FOUNTAINE PAJOT ;

d - la construction de la matrice : la matrice permet de positionner chaque enjeu sur une carte donnant en abscisse l'importance de l'enjeu sur la performance et la création de valeur de l'entreprise évaluée par le management du Groupe FOUNTAINE PAJOT et en ordonnée, l'importance de l'enjeu du point de vue des parties prenantes.

Ce travail permet ainsi de hiérarchiser les enjeux.

La matrice finale est construite de la façon suivante :

- en axe des ordonnées : évaluation de l'importance des enjeux par les parties prenantes internes et externes ;

- en axe des abscisses : évaluation de l'impact des enjeux sur la performance du Groupe par les Directions fonctionnelles du Groupe.

## RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 13 120 713,95 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante les résultats de l'exercice écoulé :

Bénéfices.....	13 120 713,95 €
- à la réserve facultative .....	10 036 911,95 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires.....	3 083 802,00 €.

Les dividendes seraient mis en paiement, après déduction des prélèvements sociaux, dans les neuf mois de la clôture.

Les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2020	1,68 €	ouvrant droit
31/08/2019	1,68 €	ouvrant droit
31/08/2018	1,41 €	ouvrant droit

## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

### Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2021, directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la société.

La société AMIRAL GESTION, agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, nous a informé avoir franchi à la hausse, le 4 décembre 2020, le seuil de 5 % de détention du capital social, et détenir à cette date 87 389 actions de la société, représentant 5,24 % du capital social et 3,1 % des droits de vote.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2021, le capital social est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Actions en vote simple	Actions en vote double	Actions auto-détenues	Nombre de droits de vote	%
<b>ACTIONS AU NOMINATIF</b>							
<b>Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et plus des 2/3 des droits de vote</b>							
LA COMPAGNIE DU CATAMARAN	888 478	53,30	-	888 478		1 776 956	69,59
<b>Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote</b>							
	33 151	1,99	1 661	15 405	16 085	32 471	1,27
<b>Total au nominatif</b>	<b>921 629</b>	<b>55,29</b>	<b>1 661</b>	<b>903 883</b>	<b>16 085</b>	<b>1 809 427</b>	<b>70,86</b>
<b>PUBLIC</b>							
<b>Total public</b>	<b>745 291</b>	<b>44,71</b>	<b>744 181</b>	<b>-</b>	<b>1 110</b>	<b>744 181</b>	<b>29,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 920</b>	<b>100,00</b>	<b>745 842</b>	<b>903 883</b>	<b>17 195</b>	<b>2 553 608</b>	<b>100,00</b>

### Droit de vote double

Il est rappelé que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### Actionnariat salarié

~ Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du Groupe ne détiennent aucune action de la société dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 443-1 et s. du code du travail, ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du Groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

Il est rappelé que les opérations d'attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du chantier FONTAINE PAJOT, ont donné lieu à l'attribution définitive aux salariés et mandataires sociaux de la société de 15 755 actions le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de 1 500 actions le 28 juin 2018, représentant 1 % du capital social.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 7 février 2020.

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions, ni aucune attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux, n'a été réalisée au cours de l'exercice.

### **Rachat par la société de ses propres actions**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice en vertu des autorisations de rachats d'actions consenties par les assemblées générales des 7 février 2020 et 15 février 2021.

Ces autorisations ont été utilisées pour favoriser la liquidité de l'action FOUNTAINE PAJOT sur le marché Euronext Growth, dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion a été confiée à la société de bourse PORTZAMPARC.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de ce contrat de liquidité a été le suivant :

- 11 678 actions achetées à un cours moyen de 94,80 €
- 12 345 actions vendues à un cours moyen de 91,82 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2021, 1 110 actions, représentant 0,07 % du capital, étaient inscrites sur le compte de liquidité, pour une valeur unitaire de 117,00 € (dernier cours connu à cette date).

Les actions en compte dans le contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

La société détenait par ailleurs à la clôture de l'exercice au 31 août 2021, 16 085 actions inscrites au nominatif, pour une valeur unitaire de 117,00 €, représentant 0,96 % du capital, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par le conseil d'administration le 16 octobre 2015, suivant autorisation de l'assemblée générale du 18 février 2015.

Ces actions mises au nominatif n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 15 février 2021 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 22-10-62 du code de commerce, arrivant à expiration le 15 août 2022, il vous sera demandé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Il vous est proposé d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 250 €.

## INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs :

- Madame Claire FOUNTAINE, présidente,
- Madame Jennifer SZERSNOVICZ, administrateur,
- Madame Morgane MOTTEAU, administrateur,
- Monsieur Laurent CASTAING, administrateur,
- Monsieur Martin FOUNTAINE, administrateur,
- Monsieur Henry HUYGHUES DESPOINTES, administrateur,
- La société ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P., administrateur.

### Direction générale

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société sont dissociées depuis le 19 février 2014, conformément à l'article 14 des statuts et aux dispositions de l'article L 225-51-1 du code de commerce.

La direction générale de la société est assumée par Monsieur Nicolas GARDIES.

Monsieur Romain MOTTEAU exerce les fonctions de directeur général délégué.

### Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport (*annexe 1*) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2020/2021.

### Délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L 225-37-4 3° du code de commerce, nous vous rappelons ci-après les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(1)</sup>	07/02/2020	26 mois	575 000 € <sup>(3)</sup>	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires <sup>(2)</sup>	07/02/2020	26 mois	575 000 € <sup>(3)</sup>	Néant

Attribution gratuite d'actions	07/02/2020	38 mois	5 % du capital social	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	07/02/2020	38 mois	5 % du capital social	Néant

<sup>(1)</sup> Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

<sup>(2)</sup> Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

<sup>(3)</sup> Plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

Certaines autorisations d'émissions consenties au conseil d'administration le 7 février 2020 par votre assemblée générale venant à expiration au cours de l'exercice 2021/2022, il vous sera demandé de reconduire les délégations de compétence antérieurement accordées à votre conseil d'administration.

### **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal annuel de 20 000 € n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice 2020/2021.

### **Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 2° du code de commerce, qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et une filiale dont la société FONTAINE PAJOT aurait détenu directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### **Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leurs fonctions**

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2021 à un montant de 35 000 €.

### **Echéance des mandats**

Les mandats d'administrateur de la société ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. et de Madame Jennifer SZERSNOVICZ viennent à échéance avec la présente réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de la société ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. et de Madame Jennifer SZERSNOVICZ pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de celle qui s'est poursuivie, qu'ils ont rappelée dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

La liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du code de commerce a été communiquée par le président aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

## **INFORMATIONS PARTICULIERES**

### **En matière fiscale**

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### **En matière sociale**

La participation des salariés aux résultats (participation et intéressement) s'élève à 5 056 532 €.

### **Tableaux des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport sont joints, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, deux tableaux faisant apparaître les résultats de notre société et de son Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (*annexe 2*).

### **Information sur les délais de paiement**

Est également jointe au présent rapport, conformément aux articles L 441-14 et D 441-6, I du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients (*annexe 3*).

### **Prêts entre entreprises**

Nous vous signalons que notre société n'a pas consenti de prêt en application du 3 bis de l'article L 511-6 du code monétaire et financier.

### **Participations croisées**

Nous vous précisons que la société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

## **QUITUS**

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

-:-

## SECONDE PARTIE

### RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration :

- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Ces délégations ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, prenant effet à la date de la présente assemblée, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 575 000 €. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 20 000 000 €. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière (projet de la onzième résolution).

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises sera déterminée par le conseil d'administration pour chacune des actions ordinaires conformément aux dispositions de l'article L 22-10-52 du code de commerce.

## **AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**

Nous vous proposons d'autoriser, pour une durée de 38 mois, le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

La période d'acquisition des actions, au terme de laquelle l'attribution aux bénéficiaires est définitive, serait fixée à la durée légale minimale d'un an, sauf invalidité des bénéficiaires, avec faculté pour le conseil d'administration d'augmenter la durée de cette période, et/ou de fixer une période de conservation complémentaire pendant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver les actions, la durée légale minimum cumulée de ces périodes ne pouvant être inférieure à deux ans.

Le conseil d'administration aura notamment la faculté de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, de déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux.

Il pourra, le cas échéant, décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement et/ou procéder aux acquisitions des actions nécessaires.

## **AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, conformément aux articles L 225-177 à L 225-179 du code de commerce, la faculté de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L 225-182 et R 225-143 du code de commerce, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la délégation qui précède.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de trois ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

### **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Conformément à l'article L 225-129-6 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail, lors de toute décision d'augmentation de capital ou délégation de compétence pour réaliser une augmentation de capital conformément à l'article L 225-129-2 du code de commerce.

Nous devons par conséquent soumettre à votre assemblée un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital ouverte aux salariés de la société.

Nous avons disposé dans cette résolution un montant d'augmentation du capital social de 191 695,80 €, correspondant à environ 10 % du capital social à souscrire dans un délai de 18 mois, au moyen de la souscription de 166 692 actions émises à la valeur nominale de 1,15 € par action assortie d'une prime d'émission qui pourrait être déterminée par référence aux dispositions de l'article L 3332-19 du code du travail.

Nous vous proposons de déléguer à votre conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés aux conditions prévues par les articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail,
- créer un plan d'épargne entreprise ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire,
- fixer le délai de libération des actions et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer définitivement le prix de la prime d'émission par référence aux dispositions énoncées à l'article L 3332-19 du code du travail,
- arrêter les autres modalités de l'opération,
- constater la réalisation définitive de la constitution du plan d'épargne ou du plan partenarial et de l'augmentation du capital social.

Nous vous rappelons toutefois que l'assemblée générale reste totalement souveraine et qu'elle demeure donc libre d'adopter ou non la résolution qui lui est proposée pour satisfaire à cette obligation qui résulte des textes.

-:-

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en approuvant par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à LA ROCHELLE

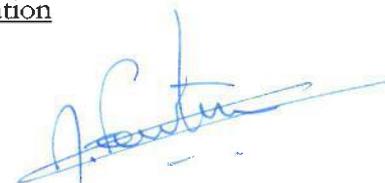
Le 10 décembre 2021

Pour le Conseil d'Administration

\_\_\_\_\_  
**Claire FOUNTAINE**



\_\_\_\_\_  
**Martin FOUNTAINE**



## ANNEXE 1

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2021

Nom ou dénomination sociale, mandat et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
<b>Claire FOUNTAINE</b> (Présidente) 2 Quai Duperré 17000 LA ROCHELLE	- Néant
<b>Nicolas GARDIES</b> (Directeur général) 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE	- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS (SARL de droit tunisien) - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Administrateur de la Fédération des Industries Nautiques
<b>Romain MOTTEAU</b> (Directeur général délégué) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Administrateur de la société DREAM YACHT GROUP (société de droit belge)
<b>Jennifer SZERSNOVICZ</b> (Administrateur) Le Bouquet 16100 JAVREZAC	- Néant
<b>Morgane MOTTEAU</b> (Administrateur) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Néant
<b>Laurent CASTAING</b> (Administrateur) 16 boulevard Darlu 44500 LA BAULE	- Directeur général de la SA CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE - Président de la SAS USIMER IMMO - Gérant de la SCI NOTRE DAME DES CHAMPS
<b>Henry HUYGHUES DESPOINTES,</b> (Administrateur) 80 avenue de Breteuil 75015 PARIS	- Censeur au sein du Comité de Surveillance de la société RAIL INDUSTRIES - Senior Partner, membre du Comité de Direction de la SAS TECHLIFE CAPITAL - Président de la SAS PRODEO
<b>Martin FOUNTAINE</b> (Administrateur) 16 rue Chaudrier 17000 LA ROCHELLE	- Officier polyvalent salarié de LA MERIDIONALE
<b>Arkéa Capital Partenaire</b> (Administrateur) 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON	- Censeur au sein du conseil d'administration d'Armor, - Membre du comité stratégique de la société VIVALTO SANTE HOLDING

---

**Grégoire SENTILHES**  
**(Administrateur jusqu'au 26/11/2020)**  
50 avenue de Saxe  
75015 PARIS

- Président et membre du Conseil d'Administration de la SAS NEXTSTAGE AM
  - Président et membre du Conseil d'Administration de la SAS NEXTSTAGE PARTNERS
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, président de la SAS NEXTSTAGE CROISSANCE
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, Président de la SAS NAP
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM,
  - Gérant de la SCA NEXTSTAGE
  - Gérant de la SARL SENMER
  - Gérant de la société civile NEXTSTAGE EUROPE
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Comité Stratégique de la SAS LONSDALE DEVELOPPEMENT
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SAS SEV
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SA COORP ACADEMY (SA de droit suisse)
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil Stratégique de la SAS NORDNEXT
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, président de la SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SA WALLY (SA de droit belge)
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE SCA, membre du Conseil Stratégique de la SAS YSEOP
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE SCA, membre du comité stratégique de la SAS New Black Gold
  - Représentant permanent de NEXTSTAGE SCA, membre du comité stratégique de la SAS Good Hope
-

**ANNEXE 2**

Date d'arrêté	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018	31/08/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	146 651 561	112 440 581	132 386 847	105 990 527	78 979 601
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	36 656 413	24 894 497	25 483 742	20 421 602	13 932 275
Impôts sur les bénéfices	7 832 009	5 014 468	5 550 952	4 182 456	2 736 028
Participation des salariés	5 056 532	3 243 462	3 122 270	2 567 270	1 930 321
Dot. Amortissements et provisions	10 647 158	12 537 407	5 554 791	4 262 550	2 942 191
Résultat net	13 120 714	4 099 161	11 255 729	9 409 327	6 323 736
Résultat distribué		2 769 367	2 767 805	2 324 243	1 976 994
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	14,26	9,98	10,08	8,2	5,56
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	7,87	2,46	6,75	5,64	3,79
Dividende attribué	0	1,68	1,68	1,41	1,2
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	809	601	513	443	379
Masse salariale	18 877 211	16 173 168	16 151 413	13 390 786	10 953 494
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	7 450 402	6 347 376	6 364 887	5 493 562	4 457 409

### ANNEXE 3

#### INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

	Factures <u>reçues</u> non réglées au 31 août 2021 dont le terme est échu <i>(article D. 44-6, I, 1° du code de commerce)</i>					Factures <u>émises</u> non réglées au 31 août 2021 dont le terme est échu <i>(article D. 44-6, I, 2° du code de commerce)</i>								
	0 jour <i>(antériorité)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour <i>(antériorité)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total		
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>														
Nombre de factures concernées	1 628					2 057								
Montant total HT des factures concernées	5 444 599 €					972 973 €	148 017 €	40 713 €	91 150 €	14 648 €	/	158 744 €		
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,23 %					1,11 %	0,17 %	0,04 %	0,10 %	0,05 %	/	0,089 %		
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice											0,02 %	0,01 %	0,009 %	/
<b>(B)</b>														
Nombre des factures excisées	0													
Montant total HT des factures excisées	0													
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.44-10 du code de commerce)</b>														
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement											<input type="checkbox"/> Délais contractuels : paiement comptant à la livraison			
											<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours après émission de la facture			